

---

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 JUIN 2021  
A 19 HEURES**

-----

**Présents :** Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, Marie-Christine SALIN, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Thierry LAURENS, Anne REVEL, ~~Laurence LEFÉBURE~~, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Sébastien GARNIER, Anne SYLVESTRE, Sonia BONÉ, ~~Martial TIREAU~~, Mathieu LECOURBE, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER.

**Excusés :** Laurence LEFÉBURE ayant donné procuration à Marc CARRÉ  
Martial TIREAU ayant donné procuration à Thierry LAURENS

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure TOUTAIN

Des observations ayant été formulées par Muriel BANSARD et Jean-Pierre CHEVALLIER et prises en compte, il est proposé d'adopter le compte-rendu du Conseil municipal du mardi 27 avril dernier.

**1/ Réfection de la place : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Thierry LAURENS présente l'avant-projet définitif de la place de Gaulle ainsi que le coût estimatif.

Aussi, il est proposé :

- d'adopter l'avant-projet de la place du général de Gaulle et son coût estimatif,
- de solliciter les subventions de l'Etat, de la Région et du Département au taux le plus élevé.

Jean-Pierre CHEVALLIER demande si la Grande Cour est intégrée dans le projet. Thierry LAURENS lui précise qu'il n'y a que le revêtement de la voie.

Muriel BANSARD demande si la ruelle Saint Roch y est également. Thierry LAURENS répond que non.

Jean-Pierre CHEVALLIER demande ce qu'il en est du projet de sanitaires, Thierry LAURENS lui confirme qu'un projet complémentaire va être réalisé par l'architecte. Muriel BANSARD demande si le projet prévoit la rue des Moulins en double sens. Thierry LAURENS confirme que la rue restera en double sens comme à l'heure actuelle. Michel SURCIN demande ce qu'il en est de l'aménagement du terrain de la rue de l'église. Thierry LAURENS lui indique que le terrain n'est pas intégré au projet car la pente ne permet pas d'y prévoir un sanitaire et que nous sommes dans l'attente de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France autorisant la démolition des bâtiments.

**Adopté à l'unanimité**

**2/ Modification des statuts de la Communauté de communes**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les modifications des statuts de la Communauté de Communes Cœur du Perche, approuvé en conseil communautaire du 8 mars 2021, afin de prendre en considération les éléments suivants :

- Premièrement, la Cdc exercera la compétence Mobilité, dans les conditions fixées par la délibération n°031-2021 du 8 mars 2020.
- Deuxièmement, l'article 13 de la Loi Engagement et Proximité, en date du 27 décembre 2019, entraîne la disparition des compétences optionnelles.
- Troisièmement, l'arrêté préfectoral n°1111-19-00038 du 18 octobre 2019, modifie la composition du conseil communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

**3/ Médiathèque : choix du nom**

Monsieur le Maire propose de choisir un nom pour la médiathèque.

2 propositions ont été faites par le responsable et les bénévoles de la médiathèque :

- Médiathèque des Bords de l'Huisne (4 pour)
- Le Passage : Médiathèque de Rémalard en Perche (17 pour)

2 conseillers ne prennent pas part au vote (Jean-Pierre CHEVALLIER et Elise ALGRAIN)

Le nom adopté par l'assemblée est donc Le Passage : Médiathèque de Rémalard en Perche.

**4/ Subventions aux associations**

Comme suite à la commission associations du 20 mai dernier, Thierry LAURENS propose de voter les subventions suivantes :

- Secours Catholique :	200 €
- Pétanque :	80 €
- Don du sang :	300 €
- Société Octave Mirbeau :	100 €
- Tennis Club :	1 300 €
- Judo :	1 300 €
- Ciné Club :	3 500 €
- ACPG :	100 €
- Chorale Echollines :	80 €
- Lutille :	400 €
- Ombres et Lumières :	100 €
- Scène d'influence :	2 000 €
- Sel du Perche :	200 €
- Fondation du Patrimoine :	50 €
- Collège Paul Harel :	500 €
- Alcool Assistance :	50 €
- JSP Longny les Villages :	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 310 €</b>

Et d'inscrire ces dépenses au compte 6574 « subventions » du budget général de l'exercice en cours (pour rappel, il a été prévu 22 000 € au BP 2021).

Muriel BANSARD indique que certaines associations n'ont pas eu d'activités.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **5/ Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire : mise à disposition de terrain**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, il est proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition gratuitement une partie de la parcelle cadastrée AE n°61,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de mise à disposition.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **6/ Restaurant de la gare : achat de terrain**

Thierry LAURENS propose d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 232 m<sup>2</sup> à la société BFC pour un montant de 100 € et de prendre en charge les frais liés à cette acquisition

(bornage et notaire). Cette parcelle permettrait de prévoir notamment un stationnement PMR pour le futur restaurant.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- de donner son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 042 C 707 pour une superficie d'environ 232 m<sup>2</sup> à la société BFC au prix de 100 €,
- de prendre en charge les frais de bornage et de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes relatifs à cette acquisition,
- d'imputer cette dépense au compte 2111 « terrain » du budget général de l'exercice en cours.

#### **Adopté à l'unanimité**

Thierry LAURENS indique que les futurs gérants viendront se présenter au conseil municipal du 21 septembre prochain.

#### **7/ Cession du terrain rue du Chêne**

La délibération du 17 novembre ayant fait l'objet d'un recours (cf. note jointe). Il a été demandé au conseil municipal de justifier le prix de vente à M. André de 7,60 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que M. André souhaite construire un nouveau bâtiment pour son entreprise, le sien se trouvant chez ses parents et n'étant plus aux normes.

Le service des Domaines a transmis un avis, suite à la demande dérogatoire, pour un montant de 21 €/m<sup>2</sup> en position basse.

Il est rappelé que le prix de vente du terrain situé à côté à M. Guépin était de 10,58 €/m<sup>2</sup> en 2015 et que les terrains de la ZA St Marc sont vendus 6,50 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle également que ce terrain ne trouve pas d'acheteur depuis des années.

La parole est laissée à l'opposition.

Jean-Pierre CHEVALLIER pointe la disproportion du prix de vente par rapport au prix moyen pratiqué et souhaite que la délocalisation de M. ANDRÉ soit documentée si elle existe, que l'intérêt général soit présenté et démontré de façon documentée. Il indique que rien n'est proposé pour les autres entreprises, signifiant un favoritisme anormal et un manque d'équité, qu'aucune publicité ou mise en vente n'ait été réalisée ne montrant pas la volonté de vendre ce terrain à meilleur prix pour de l'habitat.

Il indique que son action et celle de Muriel BANSARD n'est pas contre M. ANDRÉ et demande aux conseillers de ne pas accepter cette délibération sinon un recours légal sera réalisé pour ce qui leur paraît une injustice.

Après avoir entendu les différents exposés, il est proposé à l'assemblée :

- de céder la parcelle AB n°95 d'une superficie de 3 291 m<sup>2</sup> à Francis ANDRÉ au prix de 25 000 €, soit environ 7,60 €/m<sup>2</sup>, tous frais compris,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes relatifs à cette cession.

**Adopté (2 contre : Muriel BANSARD et Jean-Pierre CHEVALLIER et 1 abstention : Anne REVEL)**

### **8/ Inondations La Riffetière : achat d'une bande de terrain**

Suite aux inondations répétitives au lieu-dit La Riffetière, il est proposé d'acheter une bande de terrain (cf. plan joint) afin de réaliser un fossé pour permettre la collecte des eaux pluviales et les rediriger à l'entrée du hameau.

Aussi, il est proposé aux conseillers :

- d'acquérir une bande de terrain de 3m de large, cadastré 147 ZK 57, à M. et Mme Guénard et une autre également de 3m de large, située sur la parcelle 147 ZK 90, à M. Ory au prix de 1€/m<sup>2</sup>,
- de prendre en charge les frais de bornage et de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes relatifs à ces acquisitions,
- d'imputer ces dépenses au compte 2111 « terrain » du budget général de l'exercice en cours.

Muriel BANSARD demande où le fossé sera rejeté. Philippe LAUNAY lui indique qu'il sera évacué par un regard de drainage existant sur la parcelle 147 ZK 14, les propriétaires ayant donné leur accord.

**Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

### **9/ Restructuration de l'accotement chemin du Ruisseau**

Monsieur Philippe LAUNAY indique qu'il y a lieu de passer une convention entre la commune de Rémalard en Perche et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour les travaux de restructuration de l'accotement du chemin du Ruisseau.

Le montant des travaux s'élève à 578,40 € HT et la contribution de la commune à 50%, soit environ 289,20 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la mise à disposition du chemin du Ruisseau à la Communauté de Communes Cœur du Perche,
- de demander à la Communauté de communes la réalisation de la restructuration de l'accotement du chemin du Ruisseau,
- d'accepter de financer par fonds de concours la contribution à la Communauté de Communes du Cœur du Perche,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les conventions relatives à cette mise à disposition et au fonds de concours avec la Communauté de communes Cœur du Perche.

Muriel BANSARD demande si ces dégradations auraient été causées lors de la réparation de la canalisation d'eau rue des Aubées. Marc CARRÉ lui répond que non.

**Adopté à l'unanimité**

### **10/ Petites Villes de Demain : convention d'adhésion et plan de financement**

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain il est proposé :

- d'accepter la convention d'adhésion,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer,
- d'accepter le plan de financement pour le poste « chargé de projets » prévoyant une participation de la commune de Rémalard en Perche à hauteur de 11 %.

Muriel BANSARD demande s'il y aura un traitement spécifique pour la commune de Rémalard en Perche compte tenu de sa participation plus importante. Monsieur le Maire lui indique que le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sera mené sur l'ensemble du territoire intercommunal et qu'il a été proposé une participation plus importante par Rémalard en Perche puisque c'est la commune qui était éligible au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Maire précise que le recrutement du chargé de mission est en cours.

**Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

### 11/ Sécurisation du bourg de Dorceau : aménagement et effacement des réseaux électriques

La commission des travaux, réunie le 8 juin, a émis un avis favorable à l'implantation de 2 feux tricolores dits « de récompense » afin de sécuriser rapidement le bourg de Dorceau, Marc CARRÉ propose au Conseil municipal :

- d'inscrire au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61) :
  - l'effacement des réseaux du bourg de Dorceau sur un linéaire de 367 m environ,
  - l'engagement de la commune à effacer les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur l'emprise du dossier.
- de demander une étude plus approfondie à Ingénierie 61.

**Adopté à l'unanimité**

### 12/ Travaux place des Ponts

Marc CARRÉ indique que la commission des travaux réunie le 8 juin dernier a émis un avis défavorable au projet d'aménagement de la place des Ponts. Ce point est donc reporté à un prochain conseil.

### 13/ Décisions modificatives

- **Budget général :**

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives suivantes :

#### **Investissement – Dépenses**

<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
020 – Dépenses imprévues	- 8 000 €
2111 – Terrains nus	+ 8 000 €
21571 – Matériel roulant – voirie	- 25 000 €
2182 – Matériel de transport	+ 25 000 €

#### **Fonctionnement – Dépenses**

<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
022 – Dépenses imprévues	- 6 500 €
6216 – Personnel mis à disposition par la CDC	+ 6 500 €

**Adopté à l'unanimité**

### 14/ Communications et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que Mme de BONNEVAL a fait un don de 5 000 € pour les travaux de la restauration de l'église.
- Il informe le conseil :
  - du décès de M. Alain MIARD, commerçant ambulant du marché ;
  - des remerciements de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes pour le don de la commune suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020,
  - des remerciements de Nicole GAUTIER, locataire du 1 place du champ de foire, pour les travaux de peinture,
  - des remerciements du club du judo pour l'aide à l'achat de tatamis,
  - informe de la mise en place de la Plateforme Habitat du Pays du Perche ornais qui permet d'informer, conseiller et accompagner les propriétaires et les petites entreprises en matière de rénovation énergétique,
  - informe que plus de 600 personnes ont été vaccinées au centre temporaire de Rémalard en Perche et remercie les professionnels de santé, Aurélie MORE en charge de l'organisation et les agents communaux.
- Muriel BANSARD demande si un vide grenier va être organisé. Thierry LAURENS lui répond que oui si une association veut porter l'animation.
- Thierry LAURENS indique que la Foire d'Automne aura lieu les 30 et 31 octobre prochain.
- Jean-Marie CHANDEBOIS demande si les jeux d'eau vont ouvrir cette année. Thierry LAURENS lui indique que oui à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

\*\*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 12.